



SECEF

MJC JARVILLE JEUNES

Association

Siège social : 106 RUE DE LA REPUBLIQUE - 54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Nos bureaux : 3 Rue de Turique, 54000 **Nancy** (03 83 98 65 25) | 1 Rue Saint Laurent, 54700 **Pont-A-Mousson** (03 83 81 07 73) |
16 Av. Sébastopol, 57070 **Metz** (03 87 30 24 75) | secef@secef.fr | Retrouvez nous avec toute l'actualité sur www.secef.fr

SECEF | 3 Rue de Turique, 54000 Nancy | SAS au capital de 1.000.000 Euros | SIREN 759 800 451 RCS Nancy | Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Grand Est | Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Est | Inscrite sur la liste des Experts Judiciaires près la Cour d'Appel de Nancy | Membre du groupement **Absoluce** en France et **INAA** à l'international (International Association of independent Accounting firms)



MJC JARVILLE JEUNES

Association

Siège social : 106 RUE DE LA REPUBLIQUE - 54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de MJC JARVILLE JEUNES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC JARVILLE JEUNES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables – Règles générales » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes



comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nancy, le 13 Mai 2026

Le Commissaire aux comptes
SECEF

Signé par Olivier Dietsch
Le 13 mai 2026

doc_333
tx_ddzdbLrwnoIZ

Olivier DIETSCH

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 176	1 176		
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	33 972	32 706	1 265	2 074
Autres immobilisations corporelles	44 758	38 843	5 915	8 073
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total Actif immobilisé (II)	79 906	72 725	7 181	10 147
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman	2 595		2 595	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	5 031	735	4 297	3 997
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	194 731		194 731	167 027
Charges constatées d'avance	11 838		11 838	14 644
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	384 881		384 881	376 474
Total Actif circulant (III)	599 076	735	598 342	562 142
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (V				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	678 982	73 460	605 523	572 289

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves	89 000	89 000
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves règlementées		
Réserves pour projet de l'entité	89 000	89 000
Report à nouveau	258 660	342 398
Excédent ou déficit de l'exercice	69 704	-83 738
Situation nette (sous-total)	417 364	347 660
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 173	2 297
Provisions règlementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des capitaux propres (I)	419 537	349 957
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		2 500
Total des fonds reportés et dédiés (II)		2 500
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	30 547	29 000
Total des provisions (III)	30 547	29 000
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		1 686
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 528	19 803
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	32 924	39 491
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	368	30 510
Produits constatés d'avance	110 618	99 341
Total des dettes (IV)	155 439	190 832
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	605 523	572 289

Compte de fonctionnement

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation						
Cotisations	8 613	1,15	14 711	1,97	-6 098	-41,45
Ventes de biens et de services	234 790		242 234		-7 444	-3,07
Ventes de biens	24 810	3,30	13 851	1,85	10 959	79,12
Ventes de prestations services	209 980	27,93	228 383	30,53	-18 403	-8,06
Produits de tiers financeurs	515 896		491 626		24 270	4,94
Concours publics et subventions d'exploita Vts des fondateurs ou conso. de la dot. co	507 786	67,54	488 872	65,36	18 914	3,87
Ressources liées à la générosité du public	610	0,08	2 200	0,29	-1 590	-72,27
Contributions financières	7 500	1,00	554	0,07	6 946	NS
Repr. / amort., dépréc. et prov.			12 491	1,67	-12 491	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations						
Utilisation des fonds dédiés	2 500	0,33	1 500	0,20	1 000	66,67
Autres produits	53	0,01	136	0,02	-83	-60,95
Total des produits d'exploitation (I)	761 851	101,34	762 698	101,96	-847	-0,11
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	13 149	1,75	5 511	0,74	7 638	138,61
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	152 069	20,23	252 540	33,76	-100 470	-39,78
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	12 796	1,70	13 560	1,81	-764	-5,64
Salaires	407 214	54,17	450 543	60,23	-43 329	-9,62
Cotisations sociales	100 770	13,40	106 357	14,22	-5 587	-5,25
Dotations aux amortissements et aux dépr	5 803	0,77	10 770	1,44	-4 967	-46,12
Sur immob. : dotations aux amort.	5 068	0,67	10 770	1,44	-5 702	-52,94
Sur immob. : dotations aux dépr.						
Sur actif circulant. : dotations aux amort.	735	0,10			735	
Dotations aux provisions	1 547	0,21	1 179	0,16	368	31,21
Reports en fonds dédiés						
Valeurs comptables des immo. cédées						
Autres charges	2 376	0,32	3 086	0,41	-710	-23,02
Total des charges d'exploitation (II)	695 724	92,54	843 545	112,77	-147 821	-17,52
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	66 127	8,80	-80 847	-10,81	146 974	-181,79
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de	4 132	0,55	6 353	0,85	-2 221	-34,96
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'éléments financier						
Produits nets / cessions VMP et instrumen						
Total des produits financiers (III)	4 132	0,55	6 353	0,85	-2 221	-34,96
Charges financières						
Dotations aux amort., aux dépréciations et						
Intérêts et charges assililées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo. financières						
Chges nettes / cessions de valeurs mob. d						

Compte de fonctionnement

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Total des charges financières (IV)						
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	4 132	0,55	6 353	0,85	-2 221	-34,96
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	70 260	9,35	-74 494	-9,96	144 754	-194,32
Total des produits exceptionnels (V)			2 245	0,30	-2 245	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VI)			10 656	1,42	-10 656	-100,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			-8 412	-1,12	8 412	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VI)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	556	0,07	833	0,11	-277	-33,28
Total des produits (I + III + V)	765 984	101,89	771 296	103,11	-5 312	-0,69
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	696 280	92,62	855 034	114,31	-158 755	-18,57
EXCEDENT OU DEFICIT	69 704	9,27	-83 738	-11,19	153 442	-183,24
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat	255 690		249 990		5 700	2,28
TOTAL	255 690		249 990		5 700	2,28
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite			249 990		-249 990	-100,00
Prestations en nature						
Personnel bénévole	255 690				255 690	
TOTAL	255 690		249 990		5 700	2,28

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : MJC JARVILLE JEUNES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 605 523 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 69 704 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/05/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'objet de l'association est la création, la gestion et l'animation de la Maison des Jeunes et de la Culture de Jarville.

Les ressources de l'association se composent :

- des subventions de l'Etat, des collectivités et des Fédérations
- des cotisations des membres
- des contributions de financeurs extérieurs
- des recettes des manifestations

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement de l'autorité des normes comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce règlement s'inscrit dans le cadre du plan comptable général défini par le règlement ANC n°2014-03, tel que modifié notamment par les règlements ANC n°2022-06 et ANC n° 2023-03.

La première application du nouveau règlement ANC relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, constitue un changement de réglementation comptable.

Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis conformément à ce nouveau règlement.

Cette première application n'a pas d'incidence significative sur les capitaux propres d'ouverture. Les éventuels reclassements nécessaires ont été effectués afin de présenter les états financiers conformément aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,04 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : Table réglementaire T2018-2020

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 176			1 176
Immobilisations incorporelles	1 176			1 176
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 972			33 972
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	1 049			1 049
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 607	2 102		43 709
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	76 628	2 102		78 730
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
TOTAL	77 804	2 102		79 906

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			2 102		
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice			2 102		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice					

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporées			1 176			1 176
Immobilisations incorporelles			1 176			1 176
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agence et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 à 5 ans		31 898	809		32 706
- Installations générales, agence et aménagements divers			864			1 049
- Matériel de transport	4 à 5 ans			185		
- Matériel de bureau et informatique mobilier	2 à 6 ans		33 719	4 075		37 794
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			66 481	5 068		71 549
TOTAL			67 657	5 068		72 725

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 211 600 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 031	5 031	
Autres	194 731	194 731	
Charges constatées d'avance	11 838	11 838	
Total	211 600	211 600	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves	89 000				89 000
Report à Nouveau	342 398	-83 738			258 660
Excédent ou déficit de l'exercic	-83 738	83 738	69 704		69 704
Situation nette	347 660		69 704		417 364
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 297			124	2 173
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	349 957		69 704	124	419 537

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	29 000	1 547			30 547
Total	29 000	1 547			30 547
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 547			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 155 439 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 528	11 528		
Dettes fiscales et sociales	32 924	32 924		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	368	368		
Produits constatés d'avance	110 618	110 618		
Total	155 439	155 439		

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS-FACTURE NON PARVENUES	5 194
PROVISION CP	11 539
CHARGES SOCIALES/ CONGES A PAYER	2 770
C.A.P. FORMATION CONTINUE	3 598
DIVERS CHARGES A PAYER	179
Total	23 280

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	11 838		
Total	11 838		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	110 618		
Total	110 618		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 240	
TOTAL	3 240	

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		13 167				13 167
Subventions d'exploitation		8 000	431 476	46 775	7 107	493 357
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem					1 262	1 262
						507 786

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 12 personnes dont 1 apprenti.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés	4	7	11	11
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	4	8	12	12

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	255 690	249 990
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	255 690	249 990
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	255 690	249 990
Total	255 690	249 990

Autres informations

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
<i>Métropole Projete</i>	2 500	2 500	2 500				
Total	2 500	2 500	2 500				